

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVI^e ANNEE. - N° 43

MARDI 5 JUIN 2007

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 5 JUIN 2007

	Pages
Pavoisement des monuments et édifices publics à l'occasion de la commémoration du 67 ^e anniversaire de l'Appel historique du Général de Gaulle du 18 juin 1940	1177
VILLE DE PARIS	
Délégation donnée à un Conseiller de Paris en vue d'assurer la présidence du jury pour la création de locaux situés 75, 77, rue de Réaumur, à Paris 2 ^e (Arrêté du 31 mai 2007)	1179
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts). — (Arrêté modificatif du 24 mai 2007)	1179
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Finances) (Arrêté du 29 mai 2007)	1179
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2007-057 modifiant dans les 13 ^e , 14 ^e et 15 ^e arrondissements de Paris, l'arrêté préfectoral n° 96-10915 du 18 juin 1996 portant création de voies de circulation réservées aux cycles. <i>Annule et remplace l'arrêté n° 2007-057 publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » en date du mardi 29 mai 2007.</i> (Arrêté du 16 mai 2007)	1183
Annexe : liste des pistes cyclables	1183
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2007-065 modifiant dans les 13 ^e , 14 ^e et 15 ^e arrondissements, l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation des voies de circulation réservées à certains véhicules. <i>Annule et remplace l'arrêté n° 2007-065 publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » en date du mardi 29 mai 2007.</i> (Arrêté du 16 mai 2007)	1184
Annexe : liste des couloirs Bus et contre-allées Bus ..	1184
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-106 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Lourmel, à Paris 15 ^e (Arrêté du 24 mai 2007)	1185
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-107 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Blomet, à Paris 15 ^e (Arrêté du 24 mai 2007)	1185

Pavoisement des monuments et édifices publics à l'occasion de la commémoration du 67^e anniversaire de l'Appel historique du Général de Gaulle du 18 juin 1940.

VILLE DE PARIS

Paris, le 11 mai 2007

L'Adjoint au Maire
chargé de la Prévention,
de la Sécurité,
de l'Organisation
et du Fonctionnement
du Conseil de Paris

NOTE

A l'attention de

*Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement
et Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux
et Directeurs de la Ville de Paris*

A l'occasion du 67^e anniversaire de l'Appel historique du Général de Gaulle du 18 Juin 1940, les monuments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises le **lundi 18 juin 2007 toute la journée.**

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
chargé de la Prévention, de la Sécurité,
de l'Organisation et du Fonctionnement
du Conseil de Paris

Christophe CARESCHE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-110 réglementant, à titre provisoire, la circulation place Etienne Pernet, à Paris 15^e (Arrêté du 21 mai 2007)

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-111 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation, avenue Félix Faure, à Paris 15^e (Arrêté du 21 mai 2007) ...

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-112 réglementant, à titre provisoire, la circulation rue des Frères Morane, à Paris 15^e (Arrêté du 21 mai 2007)

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-113 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue des Frères Morane, à Paris 15 ^e (Arrêté du 21 mai 2007) ..	1186
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-114 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Alphonse Bertillon, à Paris 15 ^e (Arrêté du 24 mai 2007)	1187
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-115 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue d'Alleray, à Paris 15 ^e (Arrêté du 24 mai 2007)	1187
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Arrêté constitutif d'une sous-régie de recettes auprès du Bureau de gestion des crèches, à la crèche collective située 4, rue André Gide, à Paris 15 ^e (Arrêté du 27 avril 2007).....	1188
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance du 11 ^e arrondissement (Arrêté du 27 avril 2007)	1188
Annexe	1189
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance des 15 ^e et 19 ^e arrondissements (Arrêté du 27 avril 2007)	1189
Annexe	1190
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance du 19 ^e arrondissement (Arrêté du 27 avril 2007)	1191
Annexe	1192
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Nomination de mandataires sous-régisseurs — 1 ^{er} et 2 ^e secteur de la Petite Enfance	1192
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Nomination de mandataires sous-régisseurs en cas d'absence régulière des mandataires sous-régisseurs en titre — 1 ^{er} et 2 ^e secteur de la Petite Enfance.....	1193
Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité monteur en chauffage (Arrêté du 24 mai 2007)	1194
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris ouvert à partir du 19 mars 2007 pour deux postes.....	1194
Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un représentant du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire n° 12 (Ingénieur hydrologue, ingénieur hygiéniste). — (Décision du 29 mai 2007)	1194
Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un représentant du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire n° 20 (Conservateur en chef des bibliothèques). — (Décision du 29 mai 2007)	1194
Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un représentant du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire n° 21 (Bibliothécaires). — (Décision du 29 mai 2007)	1195
DEPARTEMENT DE PARIS	
Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, (Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts). — (Arrêté modificatif du 24 mai 2007)	1195

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Finances) (Arrêté du 29 mai 2007).....	1195
---	------

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2007CAPDISC000055 dressant le tableau d'avancement au grade d'infirmier de classe supérieure pour l'année 2007 (Arrêté du 24 mai 2007)	1199
Arrêté n° 2007-20533 fixant la composition nominative de la commission locale d'action sociale de la Préfecture de Police (Arrêté du 25 mai 2007).....	1199
Arrêté n° 2007-20538 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 25 mai 2007)	1200
Arrêté n° 2007-20552 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction des Finances, de la Commande Publique et de la Performance (D.F.C.P.P.) (Arrêté du 29 mai 2007).....	1201

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

SEMAEST (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Est de Paris). — Offre de location d'un local commercial acquis par la SEMAEST	1202
--	------

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un 3 ^e concours pour l'accès au corps des secrétaires administratifs (F/H) de la Commune de Paris. — Dernier rappel.....	1202
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité monteur en chauffage	1202

POSTES A POURVOIR

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — Ecole supérieure du génie urbain. — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou contractuel (F/H)	1203
Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — Ecole supérieure du génie urbain. — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur ou technicien confirmé (F/H).....	1203
Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H)	1204
Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administration (F/H)	1204
Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administration (F/H).....	1204
Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur en chef des services techniques ou Ingénieur général.....	1204
Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance de sept postes de catégorie A (F/H)	1204

VILLE DE PARIS

Délégation donnée à un Conseiller de Paris en vue d'assurer la présidence du jury pour la création de locaux situés 75, 77, rue de Réaumur, à Paris 2^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le Code des marchés publics, et notamment ses articles 279-1, 314 bis et 314 ter ;

Arrête :

Article premier. — Délégation est donnée à M. Pierre GATIGNON, Conseiller de Paris, pour présider en mon nom le jury pour la création de locaux, lieux d'appel d'engins et nettoyage, par construction d'un bâtiment en fond de parcelle et réaménagement des accès sur rue, 75, 77, rue de Réaumur, 75002 Paris.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 mai 2007

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2001 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2002 modifié, fixant la structure générale des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 22 février 2007 fixant l'organisation de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2007 portant délégation de signature à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2007 détachant Mme Ghislaine GEFROY, ingénieure en chef des services techniques, sur un emploi de Directeur de la Commune de Paris en charge de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 19 mars 2007 portant délégation de signature à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts ainsi qu'à certains de ses collaborateurs est modifié ainsi qu'il suit :

A l'article 1^{er} :

Remplacer :

— Mme Nicole POIX par Mme Ghislaine GEFROY, Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts.

A l'article 6 :

Service patrimoine et logistique :

Remplacer :

— M. Jean BUS, ingénieur des services techniques,

Par :

— M. Jean BUS, ingénieur en chef des services techniques.

Service du paysage et de l'aménagement :

Ajouter :

— Mme Anne Gabrielle GRENET, ingénieure des travaux, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole VIGOUROUX.

Service des sciences et techniques du végétal :

Ajouter :

— M. Jean-Luc PICART, agent technique contractuel, adjoint à la directrice de l'école d'horticulture Du Breuil chargé de la formation adultes ;

— M. Gérard BARBOT, professeur certifié, adjoint à la directrice de l'école d'horticulture Du Breuil chargé de la formation initiale ;

A l'article 9 :

Remplacer :

— Mme Nicole POIX par Mme Ghislaine GEFROY, Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;

— M. le Receveur Général des Finances ;

— M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

— M. le Directeur des Ressources Humaines ;

— Mme la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts.

Fait à Paris, le 24 mai 2007

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Finances).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2001 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés aux articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux Directeurs et Chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 11 février 2002 nommant Mme Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS, Directrice des Finances et des Affaires Economiques à compter du 4 février 2002 ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié, fixant la structure générale des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 28 juillet 2006 fixant l'organisation de la Direction des Finances ;

Vu l'arrêté en date du 16 novembre 2006 portant délégation de signature du Maire de Paris à la Directrice des Finances ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté en date du 30 janvier 2007 maintenant en fonction Mme Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS sur un emploi de Directrice Générale de la Commune de Paris, en charge de la Direction des Finances, à compter du 4 février 2007 ;

Vu l'arrêté en date du 20 février 2007 désignant Mme Florence PHILBERT, administratrice, en qualité de Chef du Bureau F1 « Synthèse budgétaire » à compter du 20 février 2007 ;

Vu l'arrêté en date du 10 avril 2007 désignant M. Dominique FRENTZ, administrateur, en qualité de Chef du Bureau F2 « Budget des Directions des Parcs, Jardins et Espaces Verts, de la Voirie et des Déplacements, de la Protection de l'Environnement, de la Jeunesse et des Sports et des directions transversales », à compter du 16 avril 2007 ;

Vu l'arrêté en date du 10 avril 2007 désignant M. Yann LUDMANN, administrateur, en qualité de Chef du Bureau F6 « Ressources Financières », à compter du 16 avril 2007 ;

Vu la décision du 10 avril 2007 désignant Mlle Laure DOLIQUE, attachée d'administration, en qualité d'adjointe au Chef du Bureau F2 « Budget des Directions des Parcs, Jardins et Espaces Verts, de la Voirie et des Déplacements, de la Protection de l'Environnement, de la Jeunesse et des Sports et des directions transversales », à compter du 16 avril 2007 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris est déléguée à Mme Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS, Directrice Générale de la Commune de Paris, en charge de la Direction des Finances, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous arrêtés y compris les arrêtés d'engagement d'autorisation de programme de la ville, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

La signature du Maire de Paris est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par leur sous-direction à :

— M. Alain BAYET, Directeur Adjoint chargé de la Sous-Direction des Finances,

— M. Laurent MENARD, Sous-Directeur des partenariats public-privé,

— Mme Martine BRANDELA, Administratrice hors classe, chargée de la Sous-Direction des Ressources et des Réseaux,

Et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Direction des Finances.

La signature du Maire de Paris est également déléguée pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives aux fonctionnaires et chargés de mission dont les noms suivent :

Sous-Direction des Finances

Bureau F1 (Synthèse budgétaire de la Ville et du Département de Paris) :

Mme Florence PHILBERT, administratrice, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Olivier CLEMENT, attaché principal d'administration, adjoint au chef du bureau ; Mme Françoise PANOT attachée d'administration, ainsi que Mme Elisabeth GODON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, pour les opérations relatives à leur secteur d'attribution :

— arrêtés d'engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes de la Commune de Paris ;

— attestation du service fait ;

— propositions de mandatement et pièces y afférentes ;

— propositions de titres de recettes ;

— arrêtés de virement de crédits budgétaires ;

— certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés, et des divers actes préparés par le bureau ;

Bureau F2 (Budget des Directions des Parcs, Jardins et Espaces Verts, de la Voirie et des Déplacements, de la Protection de l'Environnement, de la Jeunesse et des Sports et des directions transversales) :

M. Dominique FRENTZ, administrateur, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Laure DOLIQUE, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau :

— arrêtés d'engagement de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes de la Commune de Paris ;

— arrêtés de virement de crédits budgétaires des budgets annexes ;

— attestation du service fait ;

— propositions de mandatement et pièces y afférentes ;

— propositions de titres de recettes ;

— certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau.

Bureau F3 (Budget des Directions de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, des Familles et de la Petite Enfance, des Affaires Scolaires, des Affaires Culturelles, du Développement Economique et de l'Emploi, du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris) :

M. François-Régis BREAU, administrateur, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Catherine CHEVALIER, attachée principale d'administration, adjointe au chef du bureau :

— arrêtés d'engagement de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes de la Commune de Paris ;

— arrêtés de virement de crédits budgétaires des budgets annexes ;

— attestation du service fait ;

— propositions de mandatement et pièces y afférentes ;

— propositions de titres de recettes ;

— certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau.

Bureau F4 (Budget des Directions de l'Urbanisme, du Logement et de l'Habitat, du Patrimoine et de l'Architecture, de la Prévention et de la Protection, de la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration, de la Préfecture de Police) :

Mme Claire MOSSÉ, administratrice, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine CALLOT, attaché d'administration, adjoint au chef de bureau :

— arrêtés d'engagement de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes de la Commune de Paris ;

— arrêtés de virement de crédits budgétaires des budgets annexes ;

— attestation du service fait ;

— propositions de mandatement et pièces y afférentes ;

— propositions de titres de recettes ;

— certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau.

Bureau F5 (Comptabilité et Régies) :

M. Christophe DERBOULE, administrateur hors classe, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, MM. Vincent CUVELIER, attaché principal d'administration, et Jean MODOT, attaché d'administration, adjoints au chef du bureau ; ainsi qu'à M. François SAVARIRADJALOU, attaché d'administration, pour les opérations relatives à son secteur d'attribution :

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes du Département de Paris ;

- bordereaux, mandats et pièces justificatives y annexées ;

- bordereaux, titres de recettes et pièces justificatives y annexées ;

- arrêtés des mémoires de dépenses et attestation du service fait ;

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;

- propositions de titres de recettes et pièces y afférentes ;

- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau.

Uniquement en ce qui concerne les régies placées sous l'autorité directe de la Directrice des Finances ;

- pièces justificatives en recettes et en dépenses produites à l'appui des arrêtés concernant les régies ;

- arrêtés modifiant l'acte de nomination des régisseurs et portant notamment sur la détermination des fonds manipulés, sur la fixation du montant de cautionnement du taux de l'indemnité de responsabilité, de la nomination des suppléants ;

- arrêtés portant désignation des sous-régisseurs et des préposés.

Bureau F6 (Ressources Financières) :

M. Yann LUDMANN, administrateur, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Clotilde MOMPEZAT, attachée principale d'administration, adjointe au chef de bureau ; Mme Christine BOUDAOU, attachée d'administration, pour les opérations relatives à son secteur d'attribution :

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement de la Commune de Paris ;

- attestation du service fait ;

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;

- propositions de titres de recettes ;

- arrêtés et décisions relatifs aux dégrèvements, non-valeurs, restitutions sur taxe locale et indemnités aux agents des contributions ;

- avis sur les réclamations des contribuables communiquées par les services fiscaux en application des dispositions du Code Général des Impôts et du Livre des Procédures Fiscales ;

- réponses aux affaires signalées et courriers divers dans le domaine d'intervention du bureau ;

- évaluations de valeur locative ;

- avis sur les demandes de remise gracieuse ;

- autorisations de poursuites.

Bureau F7 (Gestion Financière) :

M. Michel GREVOUL, chargé de mission, chef du bureau pour toutes compétences afférentes aux emprunts, aux emprunts garantis, à la trésorerie et aux assurances de la Ville, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean Frédéric BERÇOT, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau :

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ; propositions de titres de recettes ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef du bureau ou de son adjoint à Mme Marianne DELAGE-JOUBERT, chargée de mission ou à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration ;

- pouvoir de signer tous documents afférents aux assurances ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef du bureau ou de son adjoint à Mme Marianne DELAGE-JOUBERT, chargée de mission ;

- pouvoir de signer les contrats d'emprunts et les contrats de lignes de trésorerie ainsi que les avenants à ces contrats ; compétences attribuées en cas d'absence ou

d'empêchement à M. Jean Frédéric BERÇOT, adjoint au chef du bureau ;

- arrêtés relatifs à la gestion active des emprunts et des émissions obligataires (notamment et non exhaustivement pour les emprunts : réaménagements, remboursements par anticipation ; pour les émissions obligataires : rachats de titres obligataires) compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean-Frédéric BERÇOT, adjoint au chef du bureau ou en son absence à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration ;

- pouvoir de conclure et signer tous documents afférents aux lignes de trésorerie et aux emprunts, notamment les ordres de mobilisation et de remboursement totaux ou partiels et les arbitrages entre les différentes indexations prévues aux contrats ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef du bureau ou de son adjoint à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration ;

- pouvoir de passer par téléphone des ordres de couverture de taux et (ou) de change et signer tous documents afférents aux opérations conclues (notamment et non exhaustivement avis de confirmation d'opération, convention cadre) ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean-Frédéric BERÇOT, adjoint au chef du bureau ;

- pouvoir de passer par téléphone des ordres de réalisation d'émissions obligataires, placements privés, titres de créances négociables, billets de trésorerie et signer tous documents afférents à ces ordres ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean-Frédéric BERÇOT, adjoint au chef du bureau ;

- pouvoir de décision en matière de placements et pouvoir de signer les documents afférents ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef du bureau ou de son adjoint à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration ;

- pouvoir de signer tous documents afférents aux emprunts garantis, notamment et non exhaustivement les conventions passées entre la Ville et les organismes bénéficiaires et les contrats de prêt ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef du bureau ou de son adjoint à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration ;

- arrêtés autorisant la réfection des titres détériorés ou la destruction de titres ; la délivrance des titres en duplicata ; le paiement des intérêts des titres frappés d'opposition et, éventuellement paiement du capital ; la réexpédition des certificats nominatifs, compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef de bureau ou de son adjoint à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration ;

- titres au porteur de la Ville de Paris et de l'ex-Département de la Seine délivrés en duplicata après perte, vol ou détérioration ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de bureau ou de son adjoint à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration ;

- arrêtés autorisant la restitution des cautionnements afférents aux obligations, coupons et certificats nominatifs ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de bureau ou de son adjoint à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration ;

- arrêtés portant versement de commissions aux établissements de crédit, aux correspondants financiers et comptables du Trésor, frais et redevances aux organismes de contrôle telle l'Autorité des Marchés Financiers, honoraires aux avocats pour leur activité de conseil ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean-Frédéric BERÇOT, adjoint au chef du bureau ;

- certificats administratifs relatifs aux emprunts ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean-Frédéric BERÇOT, adjoint au chef du bureau ;

- extraits de tableaux d'amortissement appuyant les propositions de mandatements des charges d'emprunts émis ou contractés par la Ville de Paris et l'ex-Département de la Seine ou garanties d'emprunts ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean-Frédéric BERÇOT, adjoint au chef du bureau ;

— états et arrêtés de recouvrement des charges des emprunts sur les bénéficiaires ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean-Frédéric BERÇOT adjoint au chef du bureau ;

— arrêtés constatant l'exécution du service des emprunts émis à l'étranger ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean-Frédéric BERÇOT, adjoint au chef du bureau ;

— certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par le bureau ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de bureau ou de son adjoint à Mme Marianne DELAGE-JOUBERT, chargée de mission ou à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration ;

— arrêté des mémoires de dépenses et attestation du service fait ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de bureau ou de son adjoint à Mme Marianne DELAGE-JOUBERT, chargée de mission ou à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration.

Sous-Direction des Partenariats Public-Privé

Bureau des Sociétés d'Economie mixte :

M. Sylvain MARTY, ingénieur des services techniques, chef du Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Laurence BERRY, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau :

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- attestation du service fait ;
- propositions de titres de recettes ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés dans le cadre de ses attributions.

Bureau des Modes de Gestion :

M. Jérôme PETITJEAN, ingénieur des services techniques, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Emmanuel CASTELLI, chargé de mission, Mlles Sophie DUTERTRE et Sabine GIRAUD, attachées d'administration, Mme Solveig MONDY, chargée de Mission :

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- attestation du service fait ;
- propositions de titres de recettes ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés dans le cadre de ses attributions.

Service des « Concessions » :

Mme Cécile GUIGNARD, administratrice, chef du service, et en cas d'absence ou d'empêchement, pour les opérations relatives à leur secteur d'attribution, M. Dominique LE GALL, chargé de mission, chef du bureau de l'espace urbain concédé, M. Pierre-Yves BUREAU, Mme Catherine DENEU et M. Loïc PLANCHE, attachés d'administration :

Bureau des Etablissements concédés (3 sections) :

En l'absence de chef de bureau, M. Pierre-Yves BUREAU et Mme Catherine DENEU, attachés d'administration.

Bureau de l'espace urbain concédé (2 sections) :

M. Dominique LE GALL, chargé de mission, chef du bureau de l'espace urbain concédé, et en cas d'empêchement M. Loïc PLANCHE, attaché d'administration,

Arrêtés, actes et décisions concernant :

- l'application des contrats relatifs à l'utilisation du domaine public ;
- l'application de la réglementation relative aux kiosques ;
- les mises en recouvrement des redevances, les dégrèvements y afférents et les pénalités ;
- les mémoires de dépenses et du service fait ;
- les propositions de mandatements ;
- les délégations des crédits de travaux ;

— certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et divers actes préparés par le service.

Sous-Direction des Ressources et des Réseaux

Mme Martine BRANDELA, administratrice hors classe, chargée de la sous-direction, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alexandre GALLAND, attaché d'administration, pour le Bureau des Affaires Générales et par intérim pour le Bureau des Ressources Humaines.

Bureau des Ressources Humaines :

M. Alexandre GALLAND, attaché d'administration, chef du Bureau des Ressources Humaines par intérim :

- tous actes de gestion des personnels préparés par le service placé sous son autorité pour la Direction des Finances ;
- attestation du service fait ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés, et des divers actes préparés par le bureau.

Bureau des Affaires Générales :

M. Alexandre GALLAND, attaché d'administration, chef du bureau :

- bons de commandes et ordres de services, dans la limite de 45 000 € H.T. ;
- préparation, passation et exécution des marchés à procédure adaptée (art. 28 du Code des marchés publics — C. M. P.) dont le montant est inférieur ou égal à 45 000 € H.T. ;
- copie et attestation délivrées en application de l'article 108 du Code des marchés publics ;
- arrêtés des mémoires de dépenses et attestation du service fait ;
- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- arrêtés d'ouverture des crédits (propositions d'engagement et de dégagement de dépenses et de recettes au budget de la Commune de Paris).

Mission informatique :

Mme Muriel SLAMA, chargée de mission, chef de la mission informatique :

- actes ou décisions concernant le règlement des mémoires de dépenses et attestation du service fait.

Mission Achats-Marchés

M. Denis ROQUIER, chargé de mission, chef de la Mission Achats-Marchés, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Brigitte LAREYRE, attachée principale d'administration, chef de projet - organisation de l'achat ;

- arrêtés des mémoires de dépenses et attestation du service fait ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés, et des divers actes préparés par le bureau.

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent ne sont toutefois pas applicables aux affaires ci-après énumérées :

- 1° - actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;
- 2° - arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;
- 3° - décisions prononçant des peines disciplinaires supérieures au 1^{er} groupe ;
- 4° - arrêtés de remboursement de frais ou de paiement d'indemnités ou de dommages -intérêts à l'occasion d'actes ou de faits ayant engagé la responsabilité de la Ville de Paris lorsque la somme dépasse 760 € par personne indemnisée ;

5° - ordres de mission pour les déplacements du directeur et des sous-directeurs hors du territoire métropolitain, ou à l'intérieur de celui-ci ;

6° - mémoires de défense ou recours pour excès de pouvoir ;

7° - arrêtés portant fixation de redevances appliquées sur les usagers des établissements d'approvisionnement lorsque les redevances sont perçues par des concessionnaires de service ou à leur profit.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté du 16 novembre 2006 déléguant la signature du Maire de Paris à la Directrice des Finances ainsi qu'à certains de ses collaborateurs, sont abrogées par le présent arrêté qui s'y substitue.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
— M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris,
— M. le Receveur Général des Finances,
— M. le Directeur des Ressources Humaines,
— Mme la Directrice Générale de la Commune de Paris, en charge de la Direction des Finances.

Fait à Paris, le 29 mai 2007

Bertrand DELANOË

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2007-057 modifiant dans les 13^e, 14^e et 15^e arrondissements de Paris, l'arrêté préfectoral n° 96-10915 du 18 juin 1996 portant création de voies de circulation réservées aux cycles. Annule et remplace l'arrêté n° 2007-057 publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » en date du mardi 29 mai 2007.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, L. 411-2, R. 110-2, R. 411-8, R. 412-7 et R. 417-10 ;

Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 février 1988 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle du 2 novembre 1995 relative à la prise en compte des cyclistes dans les aménagements de voirie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 96-10915 du 18 juin 1996 modifié, portant création de voies de circulation réservées aux cycles ;

Considérant qu'il convient de développer une politique des déplacements plus respectueuse de l'environnement et de la qualité de l'air, en favorisant une nouvelle répartition de l'espace public, notamment au profit des circulations douces ;

Considérant qu'il importe d'assurer dans les meilleures conditions de sécurité et de commodité la circulation des cyclistes sur les boulevards des Maréchaux sud par la création de pistes sur trottoir ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — La liste citée à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 96-10915 susvisé du 18 juin 1996 portant création de voies de circulation réservées aux cycles, est complétée conformément aux indications mentionnées à l'annexe 1 du présent arrêté.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 mai 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
chargé des Transports, de la Circulation
du Stationnement et de la Voirie

Denis BAUPIN

ANNEXE

Liste des pistes cyclables

	Pistes cyclables implantées sur le trottoir nord sauf aux interruptions mentionnées ci-dessous :	Pistes cyclables implantées sur le trottoir sud sauf aux interruptions mentionnées ci-dessous :
15 ^e arrondissement :		
Boulevard Valin	interruption face à la station tramway Pont du Garigliano - Hôpital Georges Pompidou située face aux n° 11 à n° 19, boulevard Valin	interruption face à la station tramway Pont du Garigliano Hôpital Georges Pompidou située boulevard Valin face au square Sarrabezolles
Boulevard Victor	interruption face à la station tramway Pte de Versailles située face au n° 75, boulevard Victor	interruption face à la station tramway Balard située face aux n° 10 à n° 14, boulevard Victor
Boulevard Lefebvre		interruption boulevard Lefebvre de la rue Antonin Mercier (n° 90, boulevard Lefebvre) à la jonction avec le boulevard Brune (14 ^e arrondissement)
14 ^e arrondissement :		
Boulevard Brune	interruption du n° 9 au n° 37, boulevard Brune ; interruption face à la station tramway Jean Moulin (pte de Châtillon) située boulevard Brune entre la rue des Plantes et l'avenue Jean Moulin	interruption face à la station tramway Pte de Vanves située face aux n° 10 à n° 26, boulevard Brune
Boulevard Jourdan	interruption face à la station tramway Montsouris (pte d'Arcueil) située face aux n° 30 à n° 40, boulevard Jourdan ;	interruption face à la station tramway Cité Universitaire située face aux n° 15 à n° 25, boulevard Jourdan

	interruption face à la station tramway Cité Universitaire située face aux n° 24 à n° 24 bis, boulevard Jourdan ; interruption boulevard Jourdan entre les rues d'Arcueil et de l'Amiral Mouchez	
13 ^e arrondissement :		
Boulevard Kellermann	interruption boulevard Kellermann entre les rues du Professeur Louis Renault et du Docteur Bourneville	
Boulevard Masséna (entre l'avenue d'Italie et l'avenue Claude Régaud)	interruption boulevard Masséna entre l'avenue d'Italie et la rue Gandon ; Attention : la piste est bidirectionnelle sur trottoir sud du boulevard Masséna entre l'avenue de la Pte de Choisy et la rue Emile Levassor	interruption boulevard Masséna entre la rue du Conventionnel Chiappe et l'avenue de la Pte de Choisy ; Attention : la piste est bidirectionnelle sur trottoir sud du boulevard Masséna entre l'avenue de la Pte de Choisy et la rue Emile Levassor

Pistes cyclables neutralisées les jours des marchés Lefebvre et Brune :

Piste cyclable implantée sur le trottoir nord du boulevard Lefebvre de la rue Lefebvre à la rue Olivier de Serres et de la rue Olivier de Serres à la rue Dantzig.

Cette piste est neutralisée les jours du marché du boulevard Lefebvre (les mercredis de 7 h à 14 h 30, les samedis de 7 h à 15 h).

Piste cyclable implantée sur le trottoir nord du boulevard Brune du n° 37 au n° 79, boulevard Brune (carrefour avec rue Didot).

Cette piste est neutralisée les jours du marché du boulevard Brune (les jeudis de 7 h à 14 h 30, les dimanches de 7 h à 15 h).

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2007-065 modifiant dans les 13^e, 14^e et 15^e arrondissements, l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation des voies de circulation réservées à certains véhicules. Annule et remplace l'arrêté n° 2007-065 publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » en date du mardi 29 mai 2007.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 411-22, R. 411-23, R. 411-24, R. 412-7, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2000-2880 du 15 décembre 2000 arrêtant le plan de déplacements urbains de la Région Ile-de-France, visant à la requalification de l'espace public au profit des modes de déplacements économes en énergie et les moins polluants et des transports collectifs ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 74-16716 du 4 décembre 1974 modifié, notamment par l'arrêté préfectoral n° 00-10110 du 24 janvier 2000, portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Vu l'arrêté n° 01-17233 du 24 décembre 2001 portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhi-

cules et pérennisant le dispositif prévu par l'arrêté n° 01-16554 du 23 août 2001 ;

Considérant qu'il importe de contribuer à un meilleur partage de l'espace public au profit des transports collectifs en sécurisant la progression des autobus dans la Capitale ;

Considérant que l'exploitation du Tramway des Maréchaux Sud dans les 13^e, 14^e et 15^e arrondissements conduit à la création de voies réservées à certains véhicules et notamment aux autobus de la R.A.T.P. ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1^{er}-1 de l'arrêté préfectoral n° 00-10110 du 24 janvier 2000 susvisé modifiant l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules, et notamment aux autobus de la R.A.T.P., est complété conformément aux indications mentionnées à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2. — Les catégories de véhicules autorisés à circuler dans les voies citées à l'annexe du présent arrêté ainsi que les conditions de livraison sont celles figurant aux articles 1, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n° 01-17233 du 24 décembre 2001 susvisé.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 mai 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
chargé des Transports, de la Circulation
du Stationnement et de la Voirie

Denis BAUPIN

ANNEXE

Liste des couloirs Bus et contre-allées Bus

	Couloir bus ou contre-allée bus implantés sur chaussée nord	Couloir bus ou contre-allée bus implantés sur chaussée sud
15 ^e arrondissement :		
Boulevard Valin	Couloir bus boulevard du Gal Valin du quai André Citroën à la rue René Ravaud	contre-allée bus Boulevard du Gal Valin du quai d'Issy-les-Moulineaux à la rue René Ravaud
Boulevard Victor		contre-allée bus Boulevard Victor face au Palais des Sports (48 à 56, boulevard Victor)
14 ^e arrondissement :		
Boulevard Jourdan	Couloir bus boulevard Jourdan entre les rues d'Arcueil et de l'Amiral Mouchez	

13 ^e arrondissement :		
Boulevard Masséna (entre l'avenue d'Italie et l'avenue Claude Régaud)		1 contre-allée bus bd Masséna entre la rue du Conventionnel Chiappe et la rue Alfred Fouillée. 1 contre-allée bus bd Masséna entre la rue Alfred Fouillée et l'avenue de la Porte de Choisy

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-106 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Lourmel, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre d'un affaissement de chaussée rue de Lourmel, à Paris 15^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonnent jusqu'au 30 juin 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15^e arrondissement :

— Lourmel (rue de) : au droit des n° 37, n° 42 et n° 44.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'à la fin des travaux prévue le 30 juin 2007 inclus.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 mai 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-107 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Blomet, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre d'une emprise de chantier privé rue Blomet, à Paris 15^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonnent du 4 juin au 31 décembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15^e arrondissement :

— Blomet (rue) : au droit des n° 136 et n° 148.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à partir du 4 juin et jusqu'à la fin des travaux prévue le 31 décembre 2007 inclus.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 mai 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-110 réglementant, à titre provisoire, la circulation place Etienne Pernet, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie place Etienne Pernet, à Paris 15^e, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 9 juillet au 19 août 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La place Etienne Pernet, à Paris 15^e, dans sa section comprise entre l'avenue Félix Faure et la rue des Frères Morane, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 9 juillet au 19 août 2007 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mai 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-111 restaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation, avenue Félix Faure, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment son article R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que la réalisation de travaux de voirie nécessite la mise en sens unique, à titre provisoire, de l'avenue Félix Faure, à Paris 15^e arrondissement ;

Considérant que ces travaux s'échelonnent du 9 juillet au 19 août 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation provisoire, du 9 juillet au 19 août 2007 inclus, est établi à Paris 15^e arrondissement :

— Félix Faure (avenue) :

- depuis la rue de l'Eglise vers et jusqu'à la rue de Javel.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mai 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-112 réglementant, à titre provisoire, la circulation rue des Frères Morane, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie rue des Frères Morane, à Paris 15^e, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 13 au 31 août 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue des Frères Morane (du n° 2 au n° 6), à Paris 15^e, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 13 au 31 août 2007 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mai 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-113 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue des Frères Morane, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux de voirie doivent être entrepris, rue des Frères Morane, à Paris 15^e, et qu'il convient dès lors de mettre cette voie, provisoirement en impasse ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux, qui s'échelonnent du 13 au 31 août 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue des Frères Morane, à Paris 15^e, sera mise en impasse, du 13 au 31 août 2007 inclus :

— A partir de rue de Javel vers et jusqu'au n° 6 de la rue des Frères Morane.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mai 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-114
restaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Alphonse Bertillon, à Paris 15^e.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre d'une emprise de chantier privé rue Alphonse Bertillon, à Paris 15^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonnent du 4 juin au 30 novembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15^e arrondissement :

— Alphonse Bertillon (rue) : au droit des n° 3 et n° 29.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en

infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à partir du 4 juin et jusqu'à la fin des travaux prévue le 30 novembre 2007 inclus.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 mai 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-115
réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue d'Alleray, à Paris 15^e.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de la C.P.C.U. rue d'Alleray, à Paris 15^e, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans une partie de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 11 au 14 juin 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue d'Alleray dans sa partie comprise entre la rue Thiboumery et la rue Corbon, à Paris 15^e, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 11 au 14 juin 2007 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 mai 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Arrêté constitutif d'une sous-régie de recettes auprès du Bureau de gestion des crèches, à la crèche collective située 4, rue André Gide, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 4 février 2005 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 2^e secteur, une régie de recettes et d'avances en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu le marché de prestations de service n° 06-36055 passé le 28 décembre 2006 avec la société CRESCENDO pour l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance de type crèche collective, situé au 4, rue André Gide, à Paris 15^e ;

Considérant qu'il convient, dans le cadre du marché susvisé, de procéder à la création d'une sous-régie de recettes de la crèche collective 4, rue André Gide, à Paris 15^e pour l'encaissement des participations familiales ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 4 avril 2007 ;

Arrête :

Article premier. — A compter du 27 avril 2007, est instituée une sous-régie de recettes auprès du Bureau de gestion des crèches, Sous-Direction de la Petite Enfance, Direction des Familles et de la Petite Enfance, Ville de Paris.

Art. 2. — Cette sous-régie est installée à la crèche collective 4, rue André Gide, à Paris 15^e (Téléphone : 01 40 64 20 60) gérée par la société CRESCENDO.

Art. 3. — La sous-régie encaisse les produits suivants imputés comme suit au budget de fonctionnement de la Ville de Paris :

— participations familiales pour l'accueil de la Petite Enfance dans la de la crèche collective.

Nature 7066 : Redevances et droits des services à caractère social.

Sous-fonction 64 : crèches et garderies.

Art. 4. — Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraire ;
- chèque bancaire ou assimilé ;
- prélèvement automatique.

Art. 5. — Le montant maximum de l'encaisse en numéraire que le sous-régisseur est autorisé à conserver est fixé à cinq cent trente euros (530 €).

Art. 6. — Le sous-régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse au régisseur dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5 et au moins une fois par semaine selon les modalités suivantes : versement à la trésorerie la plus proche sur le compte de dépôt de fonds au Trésor du régisseur.

Les chèques devront être remis au régisseur dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Art. 7. — Le sous-régisseur devra se présenter au moins une fois par mois à la régie pour faire viser ses pièces de recettes.

Art. 8. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 9. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies Locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;
- à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance — Bureau de gestion des crèches ;
- au régisseur intéressé ;
- au suppléant intéressé ;
- au Président de la société CRESCENDO ;
- au sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 27 avril 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

La Sous-Directrice de la Petite Enfance

Laurence LEFEVRE

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance du 11^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2003 instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 1^{er} secteur, une régie de recettes et d'avances en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2003 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance une sous-régie de recettes dans chacun des établissements du 1^{er} secteur de la Petite Enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la crèche collective, 30, rue Chanzy, à Paris 11^e, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre le tableau énumérant les établissements du 11^e arrondissement ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 11 avril 2007 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 12 novembre 2003 modifié, instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance

(1^{er} secteur) est modifié en ce sens que le tableau mentionnant les établissements du 11^e arrondissement est abrogé et remplacé par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies Locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;

— à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;

— à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance — Bureau de gestion des crèches ;

— au régisseur intéressé ;

— aux mandataires suppléants intéressés ;

— au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 27 avril 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

La Sous-Directrice de la Petite Enfance

Laurence LEFEVRE

ANNEXE

11^e arrondissement :

Sous-régie Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
110101 : Crèche collective	25, rue Godefroy Cavaignac	01 53 27 63 30	610
110102 : Crèche collective	38, rue St Bernard	01 43 70 58 77	610
110103 : Crèche collective	30 bis, avenue Philippe Auguste	01 43 70 15 43	610
110104 : Crèche collective	65, rue de la Folie Régnault	01 48 05 24 67	610
110105 : Crèche collective	117, avenue Philippe Auguste	01 58 39 31 12	610
110106 : Crèche collective	9, rue Servan	01 43 79 55 27	610
110107 : Crèche collective	19, rue Pelée	01 43 57 55 50	610
110108 : Crèche collective	14, rue Duranti	01 43 67 57 17	610
110109 : Crèche collective	15, cour Debille	01 44 64 80 10	610
110110 : Crèche collective	108, rue St Maur	01 48 07 24 80	610
110111 : Crèche collective	81 bis, rue Jean-Pierre Timbaud	01 47 00 38 93	610
110112 : Crèche collective	56, rue St Maur	01 48 07 50 95	610610
110113 : Crèche collective	16, Cité Beauharnais	01 44 64 85 70	

110114 : Mini-crèche collective	16, rue Robert Houdin	01 55 28 80 65	230
110115 : Crèche collective	13 bis, rue Popincourt	01 48 07 01 12	610
110116 : Crèche collective	62, rue Saint Sabin	01 55 28 84 25	610
110117 : Crèche collective	30, rue Chanzy	01 46 59 43 45	610
110201 : Crèche familiale	3/11, passage Bullourde	01 47 00 66 67	610
110202 : Crèche familiale	21, rue Vaucouleurs	01 43 57 13 79	610
110203 : Crèche familiale	16, cité Beauharnais	01 44 64 85 74	610
110501 : Halte-garderie	114, rue Jean-Pierre Timbaud	01 55 28 30 45	530
110502 : Halte-garderie	3/11, passage Bullourde	01 48 07 53 55	530
110503 : Halte-garderie	21, rue Vaucouleurs	01 43 57 14 77	530
117501 : Halte-garderie	32, rue Godefroy-Cavaignac	01 53 27 33 37	530

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance des 15^e et 19^e arrondissements.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 4 février 2005 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 2^e secteur, une régie de recettes et d'avances en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 4 février 2005 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance une sous-régie de recettes dans chacun des établissements du 2^e secteur de la Petite Enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la crèche collective 296-302, rue Lecourbe, à Paris 15^e et de la crèche collective, 7, rue Bourét, à Paris 19^e, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre les tableaux énumérant les établissements du 15^e arrondissement et du 19^e arrondissement ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 11 avril 2007 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 4 février 2005 modifié, instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance (2^e secteur) est modifié en ce sens que les tableaux mentionnant les établissements du 15^e arrondissement et du 19^e arrondissement sont abrogés et remplacés par les tableaux joints en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies Locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;

— à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;

— à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance — Bureau de gestion des crèches ;

— au régisseur intéressé ;

— aux mandataires suppléants intéressés ;

— au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 27 avril 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

La Sous-Directrice de la Petite Enfance

Laurence LEFEVRE

ANNEXE

15^e arrondissement :

Sous-régie Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
150101 : Crèche collective	54, bd Lefebvre	01 56 56 56 70	610
150102 : Crèche collective	10, rue de l'Ingénieur Robert Keller	01 58 01 01 01	610
150103 : Crèche collective	1, rue Jules Dupré	01 45 32 39 76	610
150104 : Crèche collective	62, rue Cambonne	01 53 58 35 95	610
150106 : Crèche collective	53, rue Emeriau	01 45 75 03 86	610
150107 : Crèche collective	133, rue Falguière	01 44 38 88 55	610
150108 : Crèche collective	47, rue Bague	01 43 06 03 28	610
150109 : Crèche collective	59, avenue Emile Zola	01 53 95 29 00	610
150110 : Crèche collective	15, rue Modigliani	01 45 57 83 71	610
150202 : Crèche familiale	15, rue Modigliani	01 45 57 83 71	610
150111 : Crèche collective	44, rue des Morillons	01 42 50 21 09	610
150112 : Crèche collective	379, rue de Vaugirard	01 53 68 71 68	610
150113 : Crèche collective	2, rue Maurice Maignen	01 43 20 96 77	610
150114 : Crèche collective	5, rue Clément Myonnet	01 40 60 17 91	610610
150115 : Crèche collective	31, rue Santos Dumont	01 56 08 38 60	

150116 : Crèche collective	18 bis, avenue de Lowendal	01 44 38 80 70	610
150117 : Crèche collective	32, rue Edgar Faure	01 42 19 94 29	610
150119 : Crèche collective	13, rue Cauchy	01 40 60 90 38	610
150120 : Crèche collective	22, rue de la Procession	01 53 86 70 20	610
150121 : Mini-crèche collective	193 quater, rue Saint-Charles	01 44 25 20 20	230
150122 : Crèche collective	296-302 rue Lecourbe	01 40 60 45 50	610
150201 : Crèche familiale	16, allée des Frères Voisin	01 53 78 20 55	610
150203 : Crèche familiale	25, allée du Capitaine Dronne	01 45 38 66 66	610
150501 : Halte-garderie	25, allée du Capitaine Dronne	01 45 38 66 66	530
150204 : Antenne crèche familiale	9, rue des Périchaux	01 53 68 66 00	610
150701 : Jardin d'enfants OPAC	11, rue des 4 Frères Peignot	01 45 77 68 16	460

19^e arrondissement :

Sous-régie Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
190101 : Crèche collective	3, rue de la Solidarité	01 53 72 86 60	610
190102 : Crèche collective	28, rue de Tanger	01 40 36 53 26	610
190103 : Crèche collective	37, rue Armand Carrel	01 42 08 96 08	610
190104 : Crèche collective	10, rue Préault	01 53 19 80 85	610
190105 : Crèche collective	23, avenue René Fonck	01 40 40 28 85	610
190106 : Crèche collective	34, rue Petit	01 42 03 11 62	610
190107 : Crèche collective	85, rue Curial	01 40 34 13 10	610
190108 : Crèche collective	9, rue Archange	01 55 26 97 60	610
190109 : Mini-crèche collective	66, rue de Mouzaïa	01 42 45 56 98	230
190110 : Crèche collective	8, rue Henri Ribière	01 53 38 85 25	610
190111 : Crèche collective	18/22, rue Lauzin	01 53 72 86 00	610
190112 : Crèche collective	7, allée des Eiders	01 40 35 03 32	610
190113 : Crèche collective	4, place Marcel Achard	01 42 45 40 10	610
190114 : Crèche collective	21, rue de la Prévoyance	01 42 38 30 92	610
190115 : Crèche collective	7, rue Louise Thulliez	01 42 49 20 96	610610
190117 : Crèche collective	7, allée Arthur Honegger	01 53 72 85 40	

190118 : Crèche collective	18, rue Labois- Rouillon	01 53 35 88 70	610
190119 : Crèche collective	171, rue de Crimée	01 53 26 85 65	610
190120 : Crèche collective	13 bis, rue de Rouen	01 40 36 27 43	610
190121 : Crèche collective	1 bis, passage de Verdun	01 42 06 12 95	610
190122 : Crèche collective	12, rue Gaston Rebuffat	01 40 35 22 84	610
190123 : Crèche collective	8/10, rue Joseph Kosma	01 53 19 85 45	610
190124 : Mini-crèche collective	36 bis, quai de la Loire	01 53 19 81 70	230
190505 : Halte-garderie	36 bis, quai de la Loire	01 53 19 81 70	530
190125 : Crèche collective	15/19, cours du 7 ^e Art	01 40 40 21 90	610
190126 : Crèche collective	164-168, ave- nue Jean- Jaurès	01 44 52 15 10	610
190127 : Crèche collective	118/120, ave- nue Simon Bolivar	01 44 52 70 80	610
190128 : Crèche collective	5, rue Francis Ponge	01 53 72 83 80	610
190201 : Crèche familiale	13, rue Alphonse Karr	01 40 35 38 05	610
190202 : Crèche familiale	129/131, rue de Belleville	01 42 39 05 45	610
190203 : Crèche familiale	1, rue de l'Oise - Tour G	01 40 05 03 14	610
190204 : Crèche familiale	3, rue de la Solidarité	01 53 72 86 65	610
190506 : Halte-garderie	3, rue de la Solidarité	01 53 72 86 65	530
190401 : Jardin d'enfants	24, rue de Tanger	01 40 36 53 40	610
190402 : Jardin d'enfants	20, rue Henri Turot	01 42 45 52 23	610
190403 : Jardin d'enfants	25, avenue René Fonck	01 40 40 28 81	610
190501 : Halte-garderie	85, rue Curial	01 40 34 12 54	530
190503 : Halte-garderie	10, rue Henri Rivière	01 53 38 41 61	530
190504 : Halte-garderie	202/204, Bd Mac Donald	01 53 26 92 25	530
190507 : Halte-garderie	10, rue Curial	01 55 26 97 65	530
190508 : Halte-garderie	7, rue Bouret	01 53 72 86 70	530
190509 : Halte-garderie	Mairie du 19 ^e , 5/7, place Armand Carrel	01 44 52 27 02	530
190701 : Jardin d'enfants OPAC	24, rue Aphonse Karr	01 40 34 81 00	460
190702 : Jardin d'enfants OPAC	9, avenue Ambroise Rendu	01 42 06 94 51	460 460
190703 : Jardin d'enfants OPAC	6 bis, rue de la Solidarité	01 42 08 16 27	

190704 : Jardin d'enfants OPAC	14 bis, avenue Mathurin Moreau	01 42 08 13 63	460
190705 : Jardin d'enfants OPAC	17, rue de l'Orme	01 42 01 84 05	460

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance du 19^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 4 février 2005 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 2^e secteur, une régie de recettes et d'avances en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 4 février 2005 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance une sous-régie de recettes dans chacun des établissements du 2^e secteur de la Petite Enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la crèche collective 118/120, avenue Simon Bolivar et de la crèche collective 5, rue Francis Ponge, à Paris 19^e il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre le tableau énumérant les établissements du 19^e arrondissement ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 11 avril 2007 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 4 février 2005 modifié, instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance (2^e secteur) est modifié en ce sens que le tableau mentionnant les établissements du 19^e arrondissement est abrogé et remplacé par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies Locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;

— à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;

— à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance — Bureau de gestion des crèches ;

— au régisseur intéressé ;

- aux mandataires suppléants intéressés ;
- au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 27 avril 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
La Sous-Directrice de la Petite Enfance

Laurence LEFEVRE

ANNEXE

19^e arrondissement :

Sous-régie Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
190101 : Crèche collective	3, rue de la Solidarité	01 53 72 86 60	610
190102 : Crèche collective	28, rue de Tanger	01 40 36 53 26	610
190103 : Crèche collective	37, rue Armand Carrel	01 42 08 96 08	610
190104 : Crèche collective	10, rue Préault	01 53 19 80 85	610
190105 : Crèche collective	23, avenue René Fonck	01 40 40 28 85	610
190106 : Crèche collective	34, rue Petit	01 42 03 11 62	610
190107 : Crèche collective	85, rue Curial	01 40 34 13 10	610
190108 : Crèche collective	9, rue Arche- reau	01 55 26 97 60	610
190109 : Mini-crèche collective	66, rue de Mouzaïa	01 42 45 56 98	230
190110 : Crèche collective	8, rue Henri Ribière	01 53 38 85 25	610
190111 : Crèche collective	18/22, rue Lauzin	01 53 72 86 00	610
190112 : Crèche collective	7, allée des Eiders	01 40 35 03 32	610
190113 : Crèche collective	4, place Mar- cel Achard	01 42 45 40 10	610
190114 : Crèche collective	21, rue de la Prévoyance	01 42 38 30 92	610
190115 : Crèche collective	7, rue Louise Thulliez	01 42 49 20 96	610
190117 : Crèche collective	7, allée Arthur Honegger	01 53 72 85 40	610
190118 : Crèche collective	18, rue Labois- Rouillon	01 53 35 88 70	610
190119 : Crèche collective	171, rue de Crimée	01 53 26 85 65	610
190120 : Crèche collective	13 bis, rue de Rouen	01 40 36 27 43	610
190121 : Crèche collective	1 bis, passage de Verdun	01 42 06 12 95	610
190122 : Crèche collective	12, rue Gaston Rebuffat	01 40 35 22 84	610
190123 : Crèche collective	8/10, rue Joseph Kosma	01 53 19 85 45	610
190124 : Mini-crèche collective	36 bis, quai de la Loire	01 53 19 81 70	230 530
190505 : Halte-garderie	36 bis, quai de la Loire	01 53 19 81 70	

190125 : Crèche collective	15/19, cours du 7 ^e Art	01 40 40 21 90	610
190126 : Crèche collective	164-168, ave- nue Jean- Jaurès	01 44 52 15 10	610
190127 : Crèche collec- tive	118-120, ave- nue Simon Bolivar	01 44 52 70 80	610
190128 : Crèche collec- tive	5, rue Francis Ponge	01 53 72 83 80	610
190201 : Crèche familiale	13, rue Alphonse Karr	01 40 35 38 05	610
190202 : Crèche familiale	129/131, rue de Belleville	01 42 39 05 45	610
190203 : Crèche familiale	1, rue de l'Oise - Tour G	01 40 05 03 14	610
190204 : Crèche familiale	3, rue de la Solidarité	01 53 72 86 65	610
190506 : Halte-garderie	3, rue de la Solidarité	01 53 72 86 65	530
190401 : Jardin d'enfants	24, rue de Tanger	01 40 36 53 40	610
190402 : Jardin d'enfants	20, rue Henri Turot	01 42 45 52 23	610
190403 : Jardin d'enfants	25, avenue René Fonck	01 40 40 28 81	610
190501 : Halte-garderie	85, rue Curial	01 40 34 12 54	530
190503 : Halte-garderie	10, rue Henri Ribière	01 53 38 41 61	530
190504 : Halte-garderie	202/204, bd Mac Donald	01 53 26 92 25	530
190507 : Halte-garderie	10, rue Curial	01 55 26 97 65	530
190509 : Halte-garderie	Mairie du 19 ^e , 5/7, place Armand Carrel	01 44 52 27 02	530
190701 : Jardin d'enfants OPAC	24, rue Aphonse Karr	01 40 34 81 00	460
190702 : Jardin d'enfants OPAC	9, avenue Ambroise Rendu	01 42 06 94 51	460
190703 : Jardin d'enfants OPAC	6 bis, rue de la Solidarité	01 42 08 16 27	460
190704 : Jardin d'enfants OPAC	14 bis, avenue Mathurin Moreau	01 42 08 13 63	460
190705 : Jardin d'enfants OPAC	17, rue de l'Orme	01 42 01 84 05	460

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Nomi-
nation de mandataires sous-régisseurs — 1^{er} et
2^e secteur de la Petite Enfance.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mlle AUTIE Marie-Laure, Puéricultrice classe normale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mme DURET Clotilde, Puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des

Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mme CHALON Colette, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la mini halte-garderie à Paris 10^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mme LE PEZRON Sylvie, puéricultrice de classe normale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, M. ALLARD Jérôme, directeur, est nommé mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15^e.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Nomination de mandataires sous-régisseurs en cas d'absence régulière des mandataires sous-régisseurs en titre — 1^{er} et 2^e secteur de la Petite Enfance.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mme REUX Anaëlle, puéricultrice de classe normale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective et l'antenne de crèche familiale, à Paris 2^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mme WERTENSCHLAG Nathalie, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 3^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mme GUIZOUARN Françoise, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 3^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mme GOURGEOT Perrine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 5^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mme ZENON Flora, infirmière de classe normale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 9^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mlle REYNAUD Laure, aide-auxiliaire, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie, à Paris 9^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mlle BOCHEREAU Chantal, agent de service intérieur, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche col-

lective, à Paris 10^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mme GAHERY Marie-Laure, puéricultrice de classe normale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mme PRONZOLA Christine, infirmière classe normale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 12^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mlle GRACIA GUILLEN Nathalie, infirmière de classe normale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mme AJINCA Corinne, puéricultrice classe normale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mme PINCEPOTTE Marie-Noëlle, puéricultrice de classe normale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mme TRAN Anh-Thu, puéricultrice stagiaire, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mlle AUFRERE Delphine, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants à Paris 19^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mlle GIRAUD Chloé, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 15^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mme SOYEZ Sokunteary, puéricultrice de classe normale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 15^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 avril 2007, Mlle CARAUX Sandrine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, à Paris 15^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité monteur en chauffage.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération D. 308-1° du 25 mars 1991 modifiée, fixant les dispositions statutaires applicables aux corps des ouvriers professionnels et des maîtres ouvriers ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 fixant les modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 60 des 24 et 25 septembre 2001 fixant la liste des spécialités professionnelles exercées par les maîtres ouvriers de la Commune de Paris et des modalités d'organisation des concours externe et interne d'accès à ce corps ;

Vu la délibération DRH 142 du 4 décembre 2001 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité monteur en chauffage ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité monteur en chauffage s'ouvriront à partir du 26 novembre 2007. Les épreuves se dérouleront à Paris ou en proche banlieue.

Art. 2. — La répartition des postes est fixée comme suit :
— concours externe : 4 postes ;
— concours interne : 4 postes.

Art. 3. — Les candidates pourront s'inscrire du 27 août au 27 septembre 2007 par voie télématique sur www.paris.fr, ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 27 août au 27 septembre 2007 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 27 septembre 2007 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 mai 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*La Sous-Directrice du Développement
des Ressources Humaines*

Véronique DUROY

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris ouvert à partir du 19 mars 2007 pour deux postes.

1 — Mlle WICHLINSKI Irène

2 — M. PONCHEL Bastien.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 23 mai 2007

Le Président du Jury

Jean BERTHIER

Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un représentant du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire n° 12 (Ingénieur hydrologue, ingénieur hygiéniste). — Décision.

Conformément au décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié et à l'article 6 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989, Mme Sylvie DUBROU, née OUVARD (SOI : 649.866) est nommée représentante suppléante du groupe 2, en remplacement de Mme Sylvie RAUZY, nommée représentante titulaire.

Fait à Paris, le 29 mai 2007

Pour le Directeur
des Ressources Humaines
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un représentant du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire n° 20 (Conservateur en chef des bibliothèques). — Décision.

Conformément au décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié et à l'article 6 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989, Mme Elisabeth DEGON (SOI : 2.000.152) est nommée représentante suppléante du groupe 2, en remplacement de Mme Marie-Françoise HENRY, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Fait à Paris, le 29 mai 2007

Pour le Directeur
des Ressources Humaines,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un représentant du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire n° 21 (Bibliothécaires). — Décision.

Conformément au décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié et à l'article 6 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989, Mme BOURSIER Marie-Madeleine, née GIZARD (SOI : 631.903) est nommée représentante suppléante du groupe 1, en remplacement de Mme Irène ITKINE, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Fait à Paris, le 29 mai 2007

Pour le Directeur
des Ressources Humaines,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*
Philippe SANSON

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, (Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts). — Modificatif.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1, L. 3221-2, L. 3221-3, L. 3411-1 et L. 3412-1 ;

Vu les arrêtés de nomination et de mise à disposition du Département de Paris, en tant que de besoin, de certains fonctionnaires et agents de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2002 modifié, fixant la structure générale des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 22 février 2007 fixant l'organisation de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2007 par lequel le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, a délégué sa signature à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2007 détachant Mme Ghislaine GEFROY, ingénieure en chef des services techniques, sur un emploi de Directeur de la Commune de Paris en charge de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts ;

Sur la proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 19 mars 2007 par lequel le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, a délégué sa signature à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts ainsi qu'à certains de ses collaborateurs, est modifié ainsi qu'il suit :

A l'article 1^{er} :

Remplacer :

— Mme Nicole POIX par Mme Ghislaine GEFROY, Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts.

A l'article 6 :

Service patrimoine et logistique :

Remplacer :

— M. Jean BUS, ingénieur des services techniques,

Par :

— M. Jean BUS, ingénieur en chef des services techniques.

Service du paysage et de l'aménagement :

Ajouter :

— Mme Anne Gabrielle GRENET, ingénieure des travaux, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole VIGOUROUX.

Service des sciences et techniques du végétal :

Ajouter :

— M. Jean-Luc PICART, agent technique contractuel, adjoint à la directrice de l'école d'horticulture Du Breuil chargé de la formation adultes ;

— M. Gérard BARBOT, professeur certifié, adjoint à la directrice de l'école d'horticulture Du Breuil chargé de la formation initiale ;

A l'article 9 :

Remplacer :

— Mme Nicole POIX par Mme Ghislaine GEFROY, Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet du Département de Paris ;

— M. le Receveur Général des Finances ;

— M. le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

— M. le Directeur des Ressources Humaines ;

— Mme la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts.

Fait à Paris, le 24 mai 2007

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Finances).

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1, L. 3221-2, L. 3221-3, L. 3411-1 et L. 3412-1 ;

Vu l'arrêté du 11 février 2002 nommant Mme Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS, Directrice des Finances et des Affaires Economiques à compter du 4 février 2002 ;

Vu les arrêtés de nomination et de mise à disposition du Département de Paris, en tant que de besoin, de certains fonctionnaires et agents de la Direction des Finances ;

Vu l'arrêté en date du 16 novembre 2006 portant délégation de signature du Maire de Paris à la Directrice des Finances ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté en date du 30 janvier 2007 maintenant en fonction Mme Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS sur un emploi de Directrice Générale de la Commune de Paris, en charge de la Direction des Finances, à compter du 4 février 2007 ;

Vu l'arrêté en date du 20 février 2007 désignant Mme Florence PHILBERT, administratrice, en qualité de Chef du Bureau F1 « Synthèse budgétaire » à compter du 20 février 2007 ;

Vu l'arrêté en date du 10 avril 2007 désignant M. Dominique FRENTZ, administrateur, en qualité de Chef du Bureau F2 « Budget des Directions des Parcs, Jardins et Espaces Verts, de la Voirie et des Déplacements, de la Protection de l'Environnement, de

la Jeunesse et des Sports et des directions transversales », à compter du 16 avril 2007 ;

Vu l'arrêté en date du 10 avril 2007 désignant M. Yann LUDMANN, administrateur, en qualité de Chef du Bureau F6 « Ressources Financières », à compter du 16 avril 2007 ;

Vu la décision du 10 avril 2007 désignant Mlle Laure DOLIQUE, attachée d'administration, en qualité d'adjointe au Chef du Bureau F2 « Budget des Directions des Parcs, Jardins et Espaces Verts, de la Voirie et des Déplacements, de la Protection de l'Environnement, de la Jeunesse et des Sports et des directions transversales », à compter du 16 avril 2007 ;

Sur la proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est déléguée à Mme Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS, Directrice Générale de la Commune de Paris, en charge de la Direction des Finances, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par leur sous-direction à :

— M. Alain BAYET, Directeur Adjoint chargé de la Sous-Direction des Finances,

— M. Laurent MENARD, Sous-Directeur des partenariats public-privé,

— Mme Martine BRANDELA, Administratrice hors classe, chargée de la Sous-Direction des Ressources et des Réseaux,

Et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Direction des Finances.

La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives aux fonctionnaires et chargés de mission dont les noms suivent :

Sous-Direction des Finances

Bureau F1 (Synthèse budgétaire de la Ville et du Département de Paris) :

Mme Florence PHILBERT, administratrice, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Olivier CLEMENT, attaché principal d'administration, adjoint au chef du bureau ; Mme Françoise PANOT attachée d'administration, ainsi que Mme Elisabeth GODON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, pour les opérations relatives à leur secteur d'attribution :

— visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes du Département de Paris ;

— attestation du service fait ;
— propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
— propositions de titres de recettes ;
— arrêtés de virement de crédits budgétaires ;
— certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés, et des divers actes préparés par le bureau ;

Bureau F2 (Budget des Directions des Parcs, Jardins et Espaces Verts, de la Voirie et des Déplacements, de la Protection de l'Environnement, de la Jeunesse et des Sports et des directions transversales) :

M. Dominique FRENTZ, administrateur, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Laure DOLIQUE, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau :

— visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes du Département de Paris ;

— attestation du service fait ;
— propositions de titres de recettes ;
— certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau.

Bureau F3 (Budget des Directions de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, des Affaires Scolaires, des Affaires Culturelles, du Développement Economique et de l'Emploi, du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris) :

M. François-Régis BREAU, administrateur, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Catherine CHEVALIER, attachée principale d'administration, adjointe au chef du bureau ;

— visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes du Département de Paris ;

— attestation du service fait ;
— propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
— propositions de titres de recettes ;
— certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau.

Bureau F4 (Budget des Directions de l'Urbanisme, du Logement et de l'Habitat, du Patrimoine et de l'Architecture, de la Prévention et de la Protection, de la Délégation à la Politique de la Ville et à l'intégration, de la Préfecture de Police) :

Mme Claire MOSSÉ, administratrice, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine CALLOT, attaché d'administration, adjoint au chef de bureau ;

— visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes du Département de Paris ;

— attestation du service fait ;
— propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
— propositions de titres de recettes ;
— certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau.

Bureau F5 (Comptabilité et Régies) :

M. Christophe DERBOULE, administrateur hors classe, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, MM. Vincent CUVÉLIER, attaché principal d'administration, et Jean MODOT, attaché d'administration, adjoints au chef du bureau ; ainsi qu'à M. François SAVARIRADJALOU, attaché d'administration, pour les opérations relatives à son secteur d'attribution :

— visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes du Département de Paris ;

— mandats et pièces justificatives y annexées ;
— titres de recettes et pièces justificatives y annexées ;
— arrêtés des mémoires de dépenses et attestation du service fait ;
— propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
— propositions de titres de recettes ;
— certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau,

Uniquement en ce qui concerne les régies placées sous l'autorité directe de la Directrice des Finances ;

— pièces justificatives en recettes et en dépenses produites à l'appui des arrêtés concernant les régies ;

— arrêtés modifiant l'acte de nomination des régisseurs et portant notamment sur la détermination des fonds manipulés, sur la fixation du montant de cautionnement du taux de l'indemnité de responsabilité, de la nomination des suppléants ;

— arrêtés portant désignation des sous-régisseurs et des préposés.

Bureau F6 (Ressources Financières) :

M. Yann LUDMANN, administrateur, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Clotilde MOMPEZAT, attachée principale d'administration, adjointe au chef de bureau, Mme Christine BOUDAUD, attachée d'administration, pour les opérations relatives à son secteur d'attribution :

— visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement du Département de Paris ;

— attestation du service fait ;

— propositions de mandatement et pièces y afférentes ;

— propositions de titres de recettes ;

— arrêtés et décisions relatifs aux dégrèvements, non-valeurs, restitutions sur taxe locale et indemnités aux agents des contributions ;

— avis sur les réclamations des contribuables communiquées par les services fiscaux en application des dispositions du Code Général des Impôts et du Livre des Procédures Fiscales ;

— réponses aux affaires signalées et courriers divers dans le domaine d'intervention du bureau ;

— évaluations de valeur locative ;

— avis sur les demandes de remise gracieuse ;

— autorisations de poursuites.

Bureau F7 (Gestion Financière) :

M. Michel GREVOUL, chargé de mission, chef du bureau pour toutes compétences afférentes aux emprunts, aux emprunts garantis, à la trésorerie et aux assurances du Département, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean Frédéric BERÇOT, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau ;

— propositions de mandatement et pièces y afférentes ; propositions de titres de recettes ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef du bureau ou de son adjoint à Mme Marianne DELAGE-JOUBERT, chargée de mission ou à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration ;

— pouvoir de signer tous documents afférents aux assurances ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef du bureau ou de son adjoint à Mme Marianne DELAGE-JOUBERT, chargée de mission ;

— pouvoir de signer les contrats d'emprunts et les contrats de lignes de trésorerie ainsi que les avenants à ces contrats ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean Frédéric BERÇOT, adjoint au chef du bureau ;

— arrêtés relatifs à la gestion active des emprunts et des émissions obligataires (notamment et non exhaustivement pour les emprunts : réaménagements, remboursements par anticipation ; pour les émissions obligataires : rachats de titres obligataires) compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean Frédéric BERÇOT, adjoint au chef du bureau ou en son absence à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration ;

— pouvoir de conclure et signer tous documents afférents aux lignes de trésorerie et aux emprunts, notamment les ordres de mobilisation et de remboursement totaux ou partiels et les arbitrages entre les différentes indexations prévues aux contrats ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef du bureau ou de son adjoint à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration ;

— pouvoir de passer par téléphone des ordres de couverture de taux et (ou) de change et signer tous documents afférents aux opérations conclues (notamment et non exhaustivement avis de confirmation d'opération, convention cadre) ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean Frédéric BERÇOT, adjoint au chef du bureau ;

— pouvoir de passer par téléphone des ordres de réalisation d'émissions obligataires, placements privés, titres de créances négociables, billets de trésorerie et signer tous documents afférents à ces ordres ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean Frédéric BERÇOT, adjoint au chef du bureau ;

— pouvoir de décision en matière de placements et pouvoir de signer les documents afférents ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef du bureau ou de son adjoint à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration ;

— pouvoir de signer tous documents afférents aux emprunts garantis, notamment et non exhaustivement les conventions passées entre le Département et les organismes bénéficiaires et les contrats de prêt ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef du bureau ou de son adjoint à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration ;

— arrêtés autorisant la réfection des titres détériorés ou la destruction de titres ; la délivrance des titres en duplicata ; le paiement des intérêts des titres frappés d'opposition et, éventuellement paiement du capital ; la réexpédition des certificats nominatifs, compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef de bureau ou de son adjoint à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration ;

— arrêtés autorisant la restitution des cautionnements afférents aux obligations, coupons et certificats nominatifs ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de bureau ou de son adjoint à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration ;

— arrêtés portant versement de commissions aux établissements de crédit, aux correspondants financiers et comptables du Trésor, frais et redevances aux organismes de contrôle telle l'Autorité des Marchés Financiers, honoraires aux avocats pour leur activité de conseil ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean Frédéric BERÇOT, adjoint au chef du bureau ;

— certificats administratifs relatifs aux emprunts ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean Frédéric BERÇOT, adjoint au chef du bureau ;

— extraits de tableaux d'amortissement appuyant les propositions de mandatements des charges d'emprunts émis ou contractés par le Département ou garanties d'emprunts ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean Frédéric BERÇOT, adjoint au chef du bureau ;

— états et arrêtés de recouvrement des charges des emprunts sur les bénéficiaires ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean Frédéric BERÇOT, adjoint au chef du bureau ;

— arrêtés constatant l'exécution du service des emprunts émis à l'étranger ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean Frédéric BERÇOT, adjoint au chef du bureau ;

— certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de bureau ou de son adjoint à Mme Marianne DELAGE-JOUBERT, chargée de mission ou à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration ;

— arrêté des mémoires de dépenses et attestation du service fait ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de bureau ou de son adjoint à Mme Marianne DELAGE-JOUBERT, chargée de mission ou à M. Philippe LINTANF, attaché d'administration.

Sous-Direction des Partenariats Public-Privé

Bureau des Sociétés d'Economie mixte :

M. Sylvain MARTY, ingénieur des services techniques, chef du Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Laurence BERRY, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau :

— propositions de mandatement et pièces y afférentes ;

— attestation du service fait ;

- propositions de titres de recettes ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés dans le cadre de ses attributions.

Bureau des Modes de Gestion :

M. Jérôme PETITJEAN, ingénieur des services techniques, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Emmanuel CASTELLI, chargé de mission, Mlles Sophie DUTERTRE et Sabine GIRAUD, attachées d'administration, Mme Solveig MONDY, chargée de Mission :

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- attestation du service fait ;
- propositions de titres de recettes ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés dans le cadre de ses attributions.

Service des « Concessions » :

Mme Cécile GUIGNARD, administratrice, chef du service, et en cas d'absence ou d'empêchement, pour les opérations relatives à leur secteur d'attribution, M. Dominique LE GALL, chargé de mission, chef du bureau de l'espace urbain concédé, M. Pierre-Yves BUREAU, Mme Catherine DENEU et M. Loïc PLANCHE, attachés d'administration :

Bureau des Etablissements concédés (3 sections) :

En l'absence de chef de bureau, M. Pierre-Yves BUREAU et Mme Catherine DENEU, attachés d'administration,

Bureau de l'espace urbain concédé (2 sections) :

M. Dominique LE GALL, chargé de mission, chef du bureau de l'espace urbain concédé, et en cas d'empêchement M. Loïc PLANCHE, attaché d'administration,

Arrêtés, actes et décisions concernant :

- l'application des contrats relatifs à l'utilisation du domaine public ;
- l'application de la réglementation relative aux kiosques ;
- les mises en recouvrement des redevances, les dégrèvements y afférents et les pénalités ;
- les mémoires de dépenses et du service fait ;
- les propositions de mandatements ;
- les délégations des crédits de travaux ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et divers actes préparés par le service.

Sous-Direction des Ressources et des Réseaux

Mme Martine BRANDELA, administratrice hors classe, chargée de la sous-direction, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alexandre GALLAND, attaché d'administration, pour le Bureau des Affaires Générales et par intérim pour le Bureau des Ressources Humaines.

Bureau des Ressources Humaines :

M. Alexandre GALLAND, attaché d'administration, chef du Bureau des Ressources Humaines par intérim :

- tous actes de gestion des personnels préparés par le service placé sous son autorité pour la Direction des Finances ;
- attestation du service fait ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés, et des divers actes préparés par le bureau.

Bureau des Affaires Générales :

M. Alexandre GALLAND, attaché d'administration, chef du bureau :

- bons de commandes et ordres de services, dans la limite de 45 000 € H.T. ;
- préparation, passation et exécution des marchés à procédure adaptée (art. 28 du Code des marchés publics — C.M.P.) dont le montant est inférieur ou égal à 45 000 € H.T. ;

- copies et attestations délivrées en application de l'article 108 du Code des marchés publics ;

- arrêtés des mémoires de dépenses et attestation du service fait ;

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;

- arrêtés d'ouverture des crédits (propositions d'engagement et de dégagement de dépenses et de recettes au budget de la Commune de Paris).

Mission informatique :

Mme Muriel SLAMA, chargée de mission, chef de la mission informatique.

- actes ou décisions concernant le règlement des mémoires de dépenses et attestation du service fait.

Mission Achats-Marchés

M. Denis ROQUIER, chargé de mission, chef de la Mission Achats - marchés, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Brigitte LAREYRE, attachée principale d'administration, chef de projet - organisation de l'achat ;

- arrêtés des mémoires de dépenses et attestation du service fait ;

- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés, et des divers actes préparés par le bureau.

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent ne sont toutefois pas applicables aux affaires ci-après énumérées :

1° - actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;

2° - arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

3° - décisions prononçant des peines disciplinaires supérieures au 1^{er} groupe ;

4° - arrêtés de remboursement de frais ou de paiement d'indemnités ou de dommages-intérêts à l'occasion d'actes ou de faits ayant engagé la responsabilité du Département de Paris lorsque la somme dépasse 760 € par personne indemnisée ;

5° - ordres de mission pour les déplacements du directeur et des sous-directeurs hors du territoire métropolitain, ou à l'intérieur de celui-ci ;

6° - mémoires de défense ou recours pour excès de pouvoir ;

7° - arrêtés portant fixation de redevances appliquées sur les usagers des établissements d'approvisionnement lorsque les redevances sont perçues par des concessionnaires de service ou à leur profit.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté du 16 novembre 2006 déléguant la signature du Maire de Paris à la Directrice des Finances ainsi qu'à certains de ses collaborateurs, sont abrogées par le présent arrêté qui s'y substitue.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 5. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,

- M. le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris,

- M. le Receveur Général des Finances,

- M. le Directeur des Ressources Humaines,

- Mme la Directrice Générale de la Commune de Paris, en charge de la Direction des Finances.

Fait à Paris, le 29 mai 2007

Bertrand DELANOË

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2007CAPDISC000055 dressant le tableau d'avancement au grade d'infirmier de classe supérieure pour l'année 2007.

Le Préfet de Police,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 modifié, portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière, et notamment l'article 5 ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du Conseil de Paris n° 2003 PP 50-1° des 22 et 23 septembre 2003 portant modifications des dispositions statutaires applicables au corps des personnels infirmiers de la Préfecture de Police ;

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire compétente du 5 avril 2007 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Le tableau d'avancement au grade d'infirmier de classe supérieure pour l'année 2007 est le suivant :

— Mme Geneviève FERCHAUD.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 mai 2007

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Denis ROBIN

Arrêté n° 2007-20533 fixant la composition nominative de la commission locale d'action sociale de la Préfecture de Police.

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique en date du 16 septembre 1992 relatif à la commission départementale d'action sociale et au réseau départemental d'action sociale du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, modifié par l'arrêté du 23 septembre 1996 et par l'arrêté du 6 avril 1999 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 1994 modifié par les arrêtés n° 2003-15303 du 12 mars 2003, n° 2003-16249 du 9 septembre 2003, n° 2004-17074 du 27 janvier 2004, n° 2007-2072 du 21 mars 2007 et du n° 2007-20421 du 27 avril 2007, portant composition de la commission locale d'action sociale de la Préfecture de Police ;

Vu l'avis de la Commission nationale d'action sociale du 11 avril 2007 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés en qualité de membres titulaires et suppléants de la commission locale d'action sociale de la Préfecture de Police :

I — Représentants des personnels de la police nationale :

— Au titre d'Alliance police nationale :

Titulaires :

- Mme Nicole CHRÉTIEN-MASQUELET
- M. Christian GRACIA
- Mme Karine MATHIEU-JEANSON
- Mme Sylvie EFTYMIADES.

Suppléants :

- M. Alain PAIOLA
- M. Jean-Pierre BOUTIN
- Mme Christelle LEOST
- Mme Sylvie MARQUET.

— Au titre de Synergie officiers :

Titulaire :

- M. Gilles ROUX.

Suppléant :

- M. Dominique CHAGROT.

— Au titre de la fédération S.G.P./F.O. :

Titulaires :

- M. Laurent FORINI
- Mme Assia ABDELOUAHAD
- M. Rocco CONTENTO.

Suppléants :

- Mme Déborah BONGIBAUT
- M. Marcel GUINARD
- M. Pascal CANCEL.

— Au titre de U.N.S.A. Police :

Titulaires :

- Mme Geneviève GENDRE
- M. Marc DUVAL
- M. Pierre DARTIGUES.

Suppléants :

- M. Alain DARCHY
- Mme Corinne CHAPUZET
- M. Eric ROUSSELET.

— Au titre du Syndicat National Indépendant des Personnels Administratifs et Techniques de la police nationale/Union Nationale des Syndicats Autonomes (S.N.I.P.A.T./U.N.S.A.) :

Titulaire :

- Mme Nicole MEDINA.

Suppléant :

- Mme Martine LEDOUX.

II — Représentants des personnels d'administration centrale et des personnels de la Ville de Paris affectés à la Préfecture de Police :

— Au titre de la Confédération Française Démocratique du Travail (C.F.D.T. M.I.) :

Titulaire :

- M. Yves LABASQUE.

Suppléant :

- M. Serge LAPAZ.

— Au titre de la Confédération Française Démocratique du Travail (C.F.D.T. P.P.) :

Titulaire :

- M. Fawzy MEKNI.

Suppléant :

- M. Jean-Luc WACKERNIE.

— Au titre de la Confédération Générale du Travail des Personnels de la Préfecture de Police (C.G.T. P.P.) :

Titulaire :

- Mme Martine SITBON.

Suppléant :

- M. Hervé EVANO.

— Au titre de la confédération générale du travail (C.G.T.) :

Titulaire :

- Mme Magali RIVIERE.

Suppléant :

- M. Olivier PLATEL.

— Au titre du Syndicat Indépendant de la Préfecture de Police/Union Nationale des Syndicats Autonomes de la Police (S.I.P.P./U.N.S.A./U.N.S.A. Police) :

Titulaire :

- Mme Sylvie MENAGE.

Suppléant :

- Mme Nicole MOULIN.

Art. 2. — Sont désignés en qualité de membres titulaires et suppléants de la commission locale d'action sociale, représentants les principaux organismes mutualistes des personnels de la Préfecture de Police :

I — Représentants des personnels de la police nationale :

— Au titre de la Mutuelle Générale de la Police (M.G.P.) :

Titulaire :

- M. Yan BAROUKH.

Suppléant :

- M. Michel BARGONI.

— Au titre de la Société Mutualiste du Personnel de la Police Nationale (S.M.P.P.N.) :

Titulaire :

- M. Yannick JUSTIN.

Suppléant :

- M. Patrice GENTIL.

— Au titre de la Mutuelle du Ministère de l'Intérieur (M.M.I.) :

Titulaire :

- Mme Béatrice SARTEL.

Suppléant :

- M. Christian LEDENTU.

— Au titre de l'Orphelinat Mutualiste de la Police Nationale (O.M.P.N.) :

Titulaire :

- M. Jean-Luc BERNARD.

Suppléant :

- M. Philippe CAVANAC.

II — Représentant la principale mutuelle des personnels d'administration centrale et de la Ville de Paris :

— Au titre de la Mutuelle Générale de la Police (M.G.P.) :

Titulaire :

- M. Jean-Pierre FOCESATO.

Suppléant :

- M. Tony THOMAS.

Art. 3. — Sont désignés en qualité de membres titulaire et suppléant de la commission locale d'action sociale, représentant l'association de personnels à vocation sociale de la Préfecture de Police :

— Au titre de l'Œuvre des Orphelins de la Préfecture de Police (O.O.P.P.) :

Titulaire :

- Mme Liliane PEYRODES.

Suppléant :

- M. Daniel FALLOT.

Art. 4. — Sont désignés en qualité de représentants des membres associés de la commission locale d'action sociale, au titre des organismes ou associations de personnels œuvrant dans le domaine social au plan national et au titre des organismes ou associations de personnels œuvrant dans le domaine social à la Préfecture de Police :

— Au titre de l'Association Nationale d'Action Sociale (A.N.A.S.) :

Titulaire :

- Mme Maryse ROCHON.

Suppléant :

- M. Bernard LAYES.

— Au titre de l'Association Sociale Générale de la Police (A.S.G.P.) :

Titulaire :

- M. Olivier PLENET.

Suppléant :

- Mme France-Lise JEAN-JACQUES.

— Au titre du Comité des Œuvres Sociales — Alliance police nationale (C.O.S.) :

Titulaire : ●●●

Suppléant :

- Mme Diana RENAUD-LARROQUE.

— Au titre de l'Association des Personnels de Police, Entraide, Loisirs, Social (APPELS) :

Titulaire :

- M. Alain PARIS.

Suppléant :

- M. Jérôme GEORGES.

— Au titre de l'association pour l'Aide au Handicap du Ministère de l'Intérieur (A.H.M.I.) :

Titulaire :

- M. Marc GONZALVEZ.

Suppléant :

- Mme Magali RIVIERE.

Art. 5. — La durée du mandat des membres titulaires et suppléants de la commission locale d'action sociale est fixée à 3 ans à compter de la date d'effet du présent arrêté.

Art. 6. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2004-17196 du 26 février 2004 fixant la composition nominative de la commission locale d'action sociale de la Préfecture de Police sont abrogées.

Art. 7. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 mai 2007

Pierre MUTZ

Arrêté n° 2007-20538 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille d'argent 1^{re} classe pour acte de courage et de dévouement est décernée aux policiers ci-après en fonction à la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation :

— M. Anthony DHORBAIT, né le 13 mai 1974, lieutenant de police,

— M. Frédéric DALMOLIN, né le 17 avril 1974, gardien de la paix,

— M. Thierry PIERRE JOSEPH, né le 18 octobre 1976, gardien de la paix,

— M. Nicolas RENE, né le 26 mai 1980, gardien de la paix.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 mai 2007

Pierre MUTZ

Arrêté n° 2007-20552 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction des Finances, de la Commande Publique et de la Performance (D.F.C.P.P.).

Le Préfet de Police,

Vu le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la Préfecture de Police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 8 novembre 2004 portant nomination de M. Pierre MUTZ, préfet en service détaché (hors classe), en qualité de Préfet de Police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 9 septembre 2004 par lequel M. Marc DELATTRE, sous-préfet hors classe, est nommé directeur des finances et de la commande publique à la Préfecture de Police, à compter du 1^{er} octobre 2004 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-16676 du 31 décembre 2003 modifié, relatif à l'organisation de la Direction des Finances et de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-17297 du 19 mars 2004 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Finances et de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-21153 du 26 décembre 2005 accordant délégation de la signature préfectorale à M. Philippe KLAYMAN, préfet, secrétaire général pour l'administration de la police, secrétaire général pour l'administration ;

Sur proposition du Préfet, Directeur du Cabinet et du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration de la Police de Paris, Secrétaire Général pour l'Administration ;

Arrête :

Article premier. — Délégation permanente est donnée à M. Marc DELATTRE, directeur des finances, de la commande publique et de la performance, pour signer, dans la limite de ses attributions et au nom du Préfet de Police tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables à l'exception de la signature des marchés publics dont le montant dépasse 20 millions d'euros.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DELATTRE, directeur des finances, de la commande publique et de la performance, M. Hervé LUTAUD, administrateur civil hors classe, sous-directeur des affaires financières a délégation pour

signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables et administratives, dans la limite de la délégation prévue à l'article 1^{er}.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DELATTRE, directeur des finances, de la commande publique et de la performance et de M. Hervé LUTAUD, administrateur civil hors classe, sous-directeur des affaires financières, M. Pierre AZZOPARDI, administrateur civil, chef du bureau du budget spécial, a délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables et administratives, dans la limite des attributions de la sous-direction des affaires financières et de la délégation prévue à l'article 1^{er}.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DELATTRE, directeur des finances, de la commande publique et de la performance et de M. Hervé LUTAUD, administrateur civil hors classe, sous-directeur des affaires financières, M. François LALANNE, administrateur civil, chef du bureau du budget Etat est habilité à signer les actes, arrêtés, décisions et pièces comptables et administratives dans la limite de ses attributions et de la délégation prévue à l'article 1^{er}.

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LALANNE et de M. Pierre AZZOPARDI, la délégation qui leur est consentie est exercée par M. Pierre COUTURIER, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer et Mme Sylviane COUET-WURTZ, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placés sous l'autorité de M. François LALANNE, par Mme Chantal REBILLARD et par Mme Françoise DELETTRE, adjointes de contrôle, directement placées sous l'autorité de M. Pierre AZZOPARDI, dans la limite des attributions des bureaux dans lesquels ils sont affectés et de la délégation prévue à l'article 1^{er}.

Art. 6. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DELATTRE, directeur des finances, de la commande publique et de la performance, et de M. Hervé LUTAUD, administrateur civil hors classe, sous-directeur des affaires financières, la délégation qui leur est consentie est exercée dans la limite de ses attributions par M. Eric SARAMITO, agent contractuel directement placé sous l'autorité de M. Marc DELATTRE pour signer tous actes dans les limites des attributions du service de la commande publique, et de la délégation prévue à l'article 1^{er}.

Art. 7. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DELATTRE, directeur des finances, de la commande publique et de la performance, la délégation qui lui est consentie est exercée dans la limite de ses attributions par Mme Nathalie RIEDEL, agent contractuel, chef du service de l'achat et de la commande publique, directement placée sous l'autorité de M. Marc DELATTRE, pour signer tous actes dans la limite des attributions du pôle de l'achat et de la politique de consommation, et de la délégation prévue à l'article 1^{er}.

En cas d'absence de Mme Nathalie RIEPEL, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Michèle CAZUGUEL, attachée d'administration centrale du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, en instance de détachement en qualité d'attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placée sous son autorité.

Art. 8. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric SARAMITO, la délégation qui lui est consentie est exercée par Mme Colette KLOPFER, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placée sous l'autorité de M. Eric SARAMITO, dans la limite de ses attributions et de la délégation prévue à l'article 1^{er}.

Art. 9. — L'arrêté n° 2006-20905 du 1^{er} août 2006, accordant délégation de la signature préfectorale est abrogé.

Art. 10. — Le Préfet, Directeur du Cabinet et le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration de la Police de Paris, Secrétaire Général pour l'Administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera

publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 mai 2007

Pierre MUTZ

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

SEMAEST

(Société d'Economie Mixte d'Aménagement
de l'Est de Paris)

Offre de location d'un local commercial acquis par la SEMAEST

— Adresse : 28, rue de Tourtille, Paris 20^e.
Rez-de-chaussée : 32,10 m² — Sous-sol : une Cave.

Fait à Paris, le 22 mai 2007

Le Directeur Général

Jean-Paul ALBERTINI

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un 3^e concours pour l'accès au corps des secrétaires administratifs (F/H) de la Commune de Paris. — Dernier rappel.

1^o/ Un concours externe pour l'accès au corps des secrétaires administratifs de la Commune de Paris (F/H) sera ouvert pour 29 postes à partir du 1^{er} octobre 2007 à Paris ou en proche banlieue.

Les candidat(e)s doivent être titulaires :

— d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV en application des dispositions du décret n^o 92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Les candidat(e)s ne possédant pas un des diplômes requis mais pouvant justifier d'une formation équivalente peuvent déposer une demande spéciale de dérogation auprès d'une commission qui statue au vu de leur dossier sur leur capacité à concourir.

— ou d'un diplôme délivré dans un des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et assimilé au baccalauréat.

2^o/ Un concours interne pour l'accès au corps des secrétaires administratifs de la Commune de Paris (F/H) sera ouvert pour 29 postes à partir du 1^{er} octobre 2007 à Paris ou en proche banlieue.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s public(que)s de la Commune de Paris, de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent ainsi qu'aux militaires et aux agent(e)s en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier 2007.

3^o/ Un 3^e concours pour l'accès au corps des secrétaires administratifs de la Commune de Paris (F/H) sera ouvert pour 14 postes à partir du 1^{er} octobre 2007 à Paris ou en proche banlieue.

Les candidat(e)s doivent justifier d'une ou de plusieurs activités professionnelles exercées dans les domaines de la gestion administrative, financière ou comptable ou de la gestion des ressources humaines, ou d'un ou de plusieurs mandats de membre

d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association pendant une durée de 4 ans au moins au 1^{er} janvier 2007.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressé(e)s n'avaient pas, lorsqu'ils (elles) les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat(e), de militaire ou d'agent(e) public(que).

Les dossiers d'inscription pourront être retirés ou demandés du 21 mai au 21 juin 2007 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les candidat(e)s pourront également s'inscrire du 21 mai au 21 juin 2007 par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr en sélectionnant le concours correspondant.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 21 juin 2007 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité monteur en chauffage.

1^o/ Un concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité monteur en chauffage s'ouvrira à partir du 26 novembre 2007 pour 4 postes.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou justifier de 5 années de pratique professionnelle, conduisant à la même qualification.

2^o/ Un concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité monteur en chauffage s'ouvrira à partir du 26 novembre 2007 pour 4 postes.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, comptant, au 1^{er} janvier 2007, au moins une année de services civils effectifs.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 27 août au 27 septembre 2007 inclus par voie télématique sur www.paris.fr, ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 27 août au 27 septembre 2007 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 27 septembre 2007 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

POSTES A POURVOIR

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — Ecole supérieure du génie urbain. — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou contractuel (F/H).

LOCALISATION

Régie administrative Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, E.I.V.P., Ecole supérieure du génie urbain — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Arrondissement : 10^e — R.E.R. - Métro Gare du Nord, Poissonnière.

NATURE DU POSTE

Fonction : responsable de la communication de la Régie administrative E.I.V.P.

Mission globale du service : l'E.I.V.P. est une école d'ingénieurs qui recrute des élèves fonctionnaires pour la Ville de Paris et des élèves civils qui pourront exercer leur métier dans des sociétés privées ou publiques, et dans la fonction publique territoriale. Elle est érigée en régie administrative dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Environnement hiérarchique : le Directeur de l'Ecole.

Description du poste : sous l'autorité du directeur et en liaison avec le responsable informatique.

Ses missions consistent :

- Assurer les fonctions de responsable de la communication interne et externe et participer au fonctionnement de l'Ecole,
- Elaborer, mettre à jour des moyens d'information internes de l'Ecole (définition des besoins, bases de données pour mailing, site Internet, notes d'information,...),
- Communication externe (conception et suivi de la réalisation de plaquettes, outils de communication et fascicules divers),
- Relations avec la presse (insertions publicitaires, rédactionnel) et avec les organisateurs des salons professionnels et étudiants,
- Représentation de l'Ecole lors de salons et manifestations,
- Mission de conseil, d'assistance et de contrôle de la communication des associations d'élèves,
- Suivi des stocks de documentation et d'imprimés de communication.

Interlocuteurs : enseignants, élèves, équipe administrative de l'Ecole, le responsable informatique et réseau.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : attaché ou contractuel ayant une expérience de la communication des grandes écoles.

- formation aux nouvelles technologies,
- possède une expérience dans la communication,
- connaissances de l'anglais souhaité.

Aptitudes requises :

- sens de l'initiative et de l'organisation,
- qualités relationnelles,
- aptitudes comptables et informatiques.

CONTACT

Daniel CADE, directeur de l'E.I.V.P., Ecole Supérieure du Génie Urbain — 15, rue Fénelon, 75010 Paris, daniel.cade@eivp-paris.fr.

Date de la demande : mai 2007.

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2007.

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — Ecole supérieure du génie urbain. — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur ou technicien confirmé (F/H).

LOCALISATION

Régie administrative Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, E.I.V.P., Ecole supérieure du génie urbain — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Arrondissement : 10^e — R.E.R. - Métro Gare du Nord, Poissonnière.

NATURE DU POSTE

Fonction : responsable des services informatiques de la Régie administrative E.I.V.P.

Mission globale du service : l'E.I.V.P. est une école d'ingénieurs qui recrute des élèves fonctionnaires pour la Ville de Paris et des élèves civils qui pourront exercer leur métier dans des sociétés privées ou publiques, et dans la fonction publique territoriale. Elle est érigée en régie administrative dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Environnement hiérarchique : le Directeur de l'Ecole.

Description du poste : sous l'autorité du directeur et en liaison avec le responsable du département informatique.

Ses missions consistent :

- conception de l'architecture des systèmes informatiques et de télécommunications de l'E.I.V.P. ;
- responsable du développement prospectif et innovation en N.T.I.C. ;
- coordination des investissements et achats informatiques en liaison avec la commande publique ;
- mise en œuvre du réseau des activités d'enseignement et des solutions innovantes de capitalisation des connaissances ;
- coordination, gestion, renouvellement du parc informatique ;
- conception, organisation et évolution du site internet de l'Ecole et des sites annexes qui y sont rattachés ;
- coordination et gestion des logiciels de recherche et de développement des applications informatiques (4D, logiciels scientifiques,...) ;
- avec les enseignants et les élèves, développement des connaissances informatiques des élèves et doctorants ;
- gestion des programmes de gestion financière, de ressources humaines et de marchés publics ;
- coordonnateur du site internet de l'Ecole tant pour la partie technique, les informations légales (délibérations, marchés publics,...) que pour les développements recherche, élèves.

Interlocuteurs : enseignants, élèves, équipe administrative de l'Ecole, le chef du département informatique et réseau.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : ingénieur ou technicien supérieur confirmé.

- formation aux nouvelles technologies,
- possède une expérience de veille technologique,
- expérience de gestion d'un parc informatique (200/300 postes) et de réseaux complexes (informatique, télécommunications).

Aptitudes requises :

- sens de l'initiative et de l'organisation,
- qualités relationnelles,
- aptitudes comptables et informatiques.

CONTACT

Daniel CADE, directeur de l'E.I.V.P., Ecole Supérieure du Génie Urbain — 15, rue Fénelon, 75010 Paris, daniel.cade@eivp-paris.fr.

Date de la demande : mai 2007.

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} juillet 2007.

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).

Service : Sous-Direction de l'Administration Générale — Service des Ressources Humaines.

Poste : Chef du Bureau de la Gestion des Personnels.

Contact : M. ROGGHE, directeur adjoint — Téléphone : 01 40 28 73 30.

Référence : B.E.S. 07-G.05.25.

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administration (F/H).

Service : Sous-Direction de la Vie Associative.

Postes :

— Directeur(trice) de la Maison des associations du 4^e arrondissement ;

— Directeur(trice) de la Maison des associations du 5^e arrondissement.

Contact : Mme CHAUVENET-FORIN, chef du Bureau de la Vie Associative — Téléphone : 01 42 76 76 05.

Référence : B.E.S. 07-G.05.22/23.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administration (F/H).

1^{er} poste :

Service : Sous-Direction des Actions Familiales et Educatives — Bureau de l'aide sociale à l'enfance.

Poste : Responsable de secteur.

Contact : Mme BOUTTES, chef du bureau — Téléphone : 01 53 46 84 32.

Référence : B.E.S. 07-G.05.18.

2^e poste :

Service : Sous-Direction des Actions Familiales et Educatives — Bureau des actions éducatives.

Poste : Adjoint au chef du bureau.

Contact : Mme ORSINI, sous-directrice — Téléphone : 01 43 47 74 74.

Référence : B.E.S. 07-G.05.19.

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur en chef des services techniques ou Ingénieur général.

Poste : Chef des services techniques localisés 98, quai de La Rapée, 75012 Paris.

Contact : M. Jean-François DANON, directeur — Téléphone : 01 43 47 83 01.

Référence :

— intranet n° 14993 — Ingénieur en chef ;

— intranet n° 14987 — Ingénieur général.

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance de sept postes de catégorie A (F/H).

Ingénieur en chef des services techniques :

1^{er} poste : Adjoint(e) au chef des services techniques localisés, chargé(e) du pôle patrimoine — 98, quai de la Rapée, 75012 Paris.

Contact : M. Jacques MONTHIOUX — Chef des services techniques localisés — Téléphone : 01 43 47 82 94.

Référence : intranet n° 14985 — Ingénieur en chef.

2^e poste : Adjoint(e) au chef des services techniques localisés, chargé(e) du pôle conduite d'opérations — 98, quai de la Rapée, 75012 Paris.

Contact : M. Jacques MONTHIOUX — Chef des services techniques localisés — Téléphone : 01 43 47 82 94.

Référence : intranet n° 14984 — Ingénieur en chef.

Ingénieur des services techniques :

1^{er} poste : Chef de projet pour le réaménagement du stade Jean Bouin — A.G.P. — 98, quai de la Rapée, 75012 Paris.

Contact : M. Martial BRACONNIER — Chef de l'agence des grands projets — Téléphone : 01 43 47 80 12/06 07 55 62 89.

Référence : intranet n° 14918 — Ingénieur des services techniques.

2^e poste : Adjoint (e) au chef de la Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement — 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

Contact : M. Stéphan LAJOUS — Chef de la SLA 20 — Téléphone : 01 43 47 80 12/06 07 55 62 89.

Référence : intranet n° 14898 — Ingénieur des services techniques.

Ingénieur des travaux :

1^{er} poste : Ingénieur des travaux à la Section Locale d'architecture du 16^e arrondissement — Mairie du 16^e arrondissement — 71, avenue Henri Martin, 75016 Paris.

Contact : M. LERICOLAIS — Chef de la SLA 16 ou M. DUBOIS — Adjoint au chef de SLA — Téléphone : 01 40 72 17 50.

Référence : intranet n° 14900 — Ingénieur des travaux.

2^e poste : Adjoint (e) au chef du service, chef de la subdivision du développement durable — au Service de l'Innovation et des Projets Techniques — 98, quai de la Rapée, 75012 Paris.

Contact : Mme CAMPOS — Chef du service technique du patrimoine ou M. Daniel VERRECCHIA — Chef du SIPT — Téléphone : 01 43 47 83 10/01 43 47 82 20.

Référence : intranet n° 15002 — Ingénieur des travaux.

3^e poste : Ingénieur d'études au Service de l'Innovation et des Projets Techniques en charge de l'accessibilité du bâtiment — 98, quai de la Rapée, 75012 Paris.

Contact : Mme CAMPOS — Chef du service technique du patrimoine ou M. Daniel VERRECCHIA — Chef du SIPT — Téléphone : 01 43 47 83 10/01 43 47 82 20.

Référence : intranet n° 15004 — Ingénieur des travaux.

Le Directeur de la Publication :
Bernard GAUDILLERE